

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_148

Objet : Plateforme territoriale Proch'Emploi - Signature de la convention cadre

Séance du mardi quatre novembre deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-huit octobre deux mille-vingt-cinq.

Présents (57) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Paul DE CIECHI (Suppléant) - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Catherine DEPELCHIN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Guy LEROY - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (15) :

Gaëlle LEFEVRE à Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Audrey SCHERRIER à Florence BRISBART - Elise DORMION-ROUSSEZ à Valentin BELLEVAL - Didier TIBERGHIEN à Samuel BEVER - Jean-Luc CAPPAERT à Philippe GRIMBER - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Roger LEMAIRE à Pascal CODRON - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Christophe DEBREU à Stephane DIEUSAERT - César STORET à Luc EVERAERE - Anne DECOOL à Yves DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER à Frédéric JUDE - Pierre-Louis RUYANT à Serge OLIVIER

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 72

Secrétaire de séance : Nathalie DEBOUDT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL


COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
COEUR DE FLANDRE
REPUBLIC FRANCAISE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_148

Objet : Plateforme territoriale Proch'Emploi - Signature de la convention cadre

Lancé en 2016, le dispositif Proch'Emploi a été mis en place pour répondre aux enjeux suivants :

- Refonder les relations entre les demandeurs d'emploi et les entreprises ;
- Agir avec les territoires et le monde socio-économique afin d'optimiser les opportunités concrètes d'emploi et de parcours d'alternance ;
- Accompagner les entreprises dans le recrutement et la formation de leurs futurs collaborateurs.

Dans sa déclinaison opérationnelle, ce sont 23 plateformes qui sont déployées sur l'ensemble des bassins d'emploi de la Région Hauts de France (dont 21 sont portées par des structures porteuses). Elles constituent l'outil territorial qui accompagne de manière personnalisée les entreprises dans leurs recrutements. Elles visent à permettre de réduire l'opacité du marché « caché ». Les plateformes assurent plusieurs missions :

- Accompagnement des entreprises qui sollicitent le numéro vert Proch'Emploi ;
- Prospection des offres d'emploi des TPE et PME ;
- Animation des rencontres « circuit court » et de leur réseau de chefs d'entreprises.

Bilan d'activité de la plateforme Flandre-Lys depuis 2017 :

- 805 entreprises ont été visitées ;
- 1 944 postes ont été détectés ;
- 975 postes ont été pourvus.

La plateforme Proch'Emploi de Flandre Lys, dont le siège est actuellement à Hazebrouck, intervient sur le territoire du bassin d'emploi Flandre-Lys : Cœur de Flandre Agglo et 4 communes de la Communauté de Communes Flandre Lys (Merville, Estaires, La Gorgue, Haverskerque). Elle est portée par Cœur de Flandre Agglo et elle est opérationnelle depuis le 28 février 2017 (délibération n° 2016/086).

Le bilan d'activité depuis cette date et arrêté au 22 septembre 2025 est le suivant :

- 1 944 offres détectées ;
- 975 mises à l'emploi ;
- 40 circuits courts réunissant 413 jeunes ;
- 22 chefs de file métiers.

La seconde convention cadre d'objectifs et de moyens signée entre la Région Hauts-de-France et Cœur de Flandre Agglo, structure porteuse, arrivera à son terme le 31 décembre 2025. Lors de sa séance plénière du 27 novembre 2025, le nouveau document cadre présentant le dispositif « Plateformes territoriales Proch'Emploi en lien avec les entreprises » est à l'ordre du jour, ainsi que la prochaine convention cadre d'objectifs et de moyens pour la période 2026-2030, qui sera contractualisée avec les structures porteuses des plateformes.

Les objectifs des plateformes restent les mêmes, à savoir :

- La recherche d'offres d'emploi sur le marché caché ;
- Le positionnement des demandeurs d'emploi issus notamment de Proch'Emploi mais aussi de l'ensemble des partenaires emploi présents sur le périmètre de la plateforme ;
- L'organisation de réunions dites « circuits courts » permettant à de jeunes demandeurs d'emploi de rencontrer des chefs d'entreprises ;
- L'animation d'un réseau de chefs d'entreprises, appelé « chef de file métiers », engagé pour le développement de l'emploi, que les plateformes pourront aussi mobiliser dans les différentes actions menées.

Il est proposé de poursuivre cette collaboration avec la Région Hauts-de-France en conservant la plateforme sur la commune d'Hazebrouck et en l'hébergeant dans les locaux de Cœur de Flandre Agglo.

Le financement de la plateforme est assuré par la Région (80% maximum des dépenses éligibles) et par le territoire (20% minimum des dépenses éligibles).

L'intervention de la Région porte sur les dépenses éligibles telles que les salaires et charges des personnes participant au fonctionnement de la plateforme territoriale Proch'Emploi, les frais de déplacements, les frais de restauration, les locaux et les frais de fonctionnement liés aux missions de l'équipe plateforme...

La Région prend ainsi à sa charge les salaires et charges ainsi que les frais de fonctionnement.

Il vous est proposé :

- sous réserve du vote de la commission permanente du 27 novembre 2025, de poursuivre le portage de la plateforme territoriale Proch'Emploi sur les cinq prochaines années (2026-2030),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention cadre 2026-2030 et ses éventuels avenants, ainsi que tous les documents afférents à ce dispositif.

Vote :

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

La Secrétaire de séance,



Nathalie DEBOUDT

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 4 novembre 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

